

Les différents numéros d'identification agricoles

Le nom	Sa forme	A quoi il sert ?	Qui délivre ?
N° SIREN Numéro d'identification au répertoire national des entreprises.	N° à 9 chiffres Ex. 352 632 630	N° unique d'identification d'une entreprise auprès des divers organismes	Délivré suite à déclaration de début d'activité auprès du CFE qui transmet à l'INSEE Une entreprise = un numéro unique SIREN pour toutes les activités
N° SIRET = SIREN + NIC	N° à 14 chiffres 9 premiers = SIREN 5 derniers sont une clé de contrôle appelés Numéro Interne de Classement (NIC), propre à chacun des établissements d'une entreprise Ex. 352 632 630 00010	N° d'identification attribué à chacun des établissements d'une même entreprise	Délivré par le biais du CFE par l'INSEE : ⌚ Soit lors de la constitution avec le N° SIREN ⌚ Soit en cours d'activité, lors de l'ouverture d'un nouvel établissement
N° RCS (Registre du Commerce et des Sociétés)	N° SIREN (9 chiffres) suivi de la mention RCS et de la ville Ex. 352 632 630 RCS CAEN	Il s'agit d'une immatriculation d'une personne morale en agriculture ou d'un artisan ou commerçant.	Délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce après transmission par retour INSEE du numéro SIREN attribué à l'entreprise
N° PACAGE	N° à 9 chiffres N° du département du siège de l'exploitation et numéro d'ordre de dossier donné par le logiciel propre à la DDTM Ex. 014099999	Il est indispensable dans toutes vos démarches liées aux aides et aux déclarations de surface auprès de la DDTM.	Délivré par la DDTM avec le code Telepac. Pièces à fournir pour 1ère demande : ⌚ Fiche «nouveau demandeur» ⌚ Pièces justificatives
N° TVA Intracommunautaire ou N° d'Identification Fiscale (NIF)	2 lettres + 11 chiffres Abréviation du pays + 2 chiffres + N° SIREN Ex. FR 35 352 632 630	S'applique à toutes les acquisitions de biens meubles corporels effectuées à titre onéreux par 1 assujetti à la TVA auprès d'1 assujetti à la TVA dans le cadre de l'Union Européenne.	Délivré par le centre des impôts à partir des déclarations accompagnées des options fiscales déposées auprès du CFE.
N° de MSA ou N° de sécurité sociale	N° d'assuré social Constitué de 15 chiffres (sexe, année de naissance, mois de naissance, département de naissance, n° INSEE commune de naissance, n° code et clé) Ex. 2 73 11 14 085 081 58	Nécessaire à tous les échanges avec la MSA. Il s'agit du numéro qui apparaît sur la carte vitale pour les remboursements maladie.	Délivré par la MSA ou la sécurité sociale.

**N° d'EXPLOITATION
(Cheptel)**

N° à 8 chiffres constitué par :
N° département + N° INSEE de
commune + N° d'ordre attribué à
chacun des troupeaux de la
commune dans l'ordre croissant
Ex. 14085152

Il est nécessaire pour la détention de
bovins, ovins, caprins et porcins

Délivré par l'AICC en complétant
la fiche de renseignements.

N° DETENTEUR

N° à 10 chiffres
Ex. FR 1400001234
Les 4 derniers chiffres correspondent
au n° d'ordre

Il est lié au numéro d'exploitation, attribué
aux personnes physiques et morales
détenant des animaux.

Délivré par l'AICC en même
temps que le numéro
d'exploitation.

**N° d'EXPLOITATION
(engins agricoles)**

N° d'immatriculation des véhicules
affectés à l'exploitation agricole
Ex. 100-83-87

Il s'agit du numéro qui figure sur tous les
engins agricoles en complément de la
plaque d'immatriculation.

La demande d'immatriculation
d'un véhicule agricole est à faire
sur le site de l'Agence nationale
des titres sécurisés (ANTS).
Pour l'obtenir, vous devez être
affilié à la Mutualité sociale
agricole (MSA).

Le CFE

cfe@calvados.chambagri.fr

02 31 70 25 40

6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville Saint Clair Cedex

Shirley BOARETTO

Céline DUREUIL-BOULLIER

La MSA

sur rendez-vous du lundi au vendredi

8 h 30/12 h 30 et 13h 30/16 h 00

Possibilité d'accueil sans rendez-vous

Tél. : 02 31 25 39 39

37 Rue de Maltot, 14000 Caen

<https://cotesnormandes.msa.fr/lfy/accueil>

L'AICC

14 rue Alexander Fleming - BP 60102

14205 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex

02 31 46 84 40

accueil@aicc-identification.com

www.aicc-identification.com

L'ANTS

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>